

**SERVICE COMMUN DE SECRETARIAT DE MAIRIE
PORTE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN
ENTRE
LA COMMUNE DE SAUVAIN
ET
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Entre

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Patrick ROMESTAING, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n°2020ARR000130 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'une part,

Et

La commune de Sauvain, représentée par son maire, Monsieur Jean-René JOANDEL, dûment autorisé à cet effet par délibération n° 48/2021 du 29 octobre 2021, ci-après dénommée « la commune », d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2, VU les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie en date du 30 octobre 2020,

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT, l'adhésion de la commune au service commun, chargé de l'exercice des missions dévolues à la fonction de secrétaire de mairie.

Elle précise les modalités de création et d'organisation du service commun ainsi que les conditions d'installation des agents exerçant ces missions au profit de chaque commune adhérente du service, pour leur bonne administration.

Objet de l'avenant n°1 :

Article 1 : Le dernier alinéa de l'article 2 « Situation des agents exerçant leurs fonctions dans le service » de la convention est modifié comme suit :

Compte tenu des besoins réévalués par la commune, la quotité horaire hebdomadaire de l'agent en place évoluera de 20h à 22,5 h à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés

Fait àSauvain....., le17 décembre 2021.....

Pour la commune de
Sauvain

Le Maire
Jean-René JOANDEL

Montbrison, le 21 décembre 2021

Pour Loire Forez agglomération
Pour le président, par délégation,
Le conseiller communautaire délégué à la
coopération interne et externe,
Patrick ROMESTAING

